



**HAL**  
open science

## ”Les périphéries de Paris au XIVe siècle : essai d’application de la théorie géographique aux sources médiévales”

Boris Bove

### ► To cite this version:

Boris Bove. ”Les périphéries de Paris au XIVe siècle : essai d’application de la théorie géographique aux sources médiévales”. III coloquio internacional : evoluçao da paisagem urbana : cidade e periferia, Maria do Carmo Ribeiro et Arnaldo Sousa Melo, May 2013, Braga, Portugal. pp.127-147. halshs-01467001

**HAL Id: halshs-01467001**

**<https://shs.hal.science/halshs-01467001>**

Submitted on 13 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Les périphéries de Paris au XIV<sup>e</sup> siècle : essai d'application de la théorie géographique aux sources médiévales », dans Maria do Carmo Ribeiro, Arnaldo Sousa Melo (dir.), *Cidade e periferia*, III coloquio internacional evolução da paisagem urbana, 2-3 mai 2013**

Boris Bove (Paris 8 Vincennes-Saint-Denis)

Le terme de « périphérie » est volontiers employé par les médiévistes en histoire religieuse, économique ou politique pour désigner les marges de l'occident, mais il est rarement utilisé pour caractériser les espaces limitrophes des villes<sup>1</sup>. Les médiévistes envisagent en effet l'étude des quartiers limitrophes plutôt à travers la monographie de « bourgs » ou de « faubourgs » bien identifiés. Ce type d'étude n'a, du reste, pas suscité un grand enthousiasme, comme en témoigne le nombre limité d'ouvrages qui leur sont consacrés, les faubourgs étant en général étudiés à l'occasion d'autres phénomènes : croissance du centre, implantation des ordres mendiants, activités polluantes, etc.

Ce constat se vérifie pour l'historiographie du Paris médiéval. Le recueil d'articles réunis par Jacques Verger et Marie-José Michel sur « les échanges entre Paris et ses périphéries » évoque le territoire dominé par la capitale plus que les limites physiques de la ville<sup>2</sup>, tandis que les faubourgs médiévaux n'ont donné lieu qu'à de rares études publiées – quatre thèses de l'Ecole des chartes restant inédites<sup>3</sup>. Il n'est pas sûr cependant qu'une monographie de plus sur un faubourg permette de mieux comprendre la périphérie de Paris, dans la mesure où prendre le faubourg comme objet de recherche, c'est au fond le considérer comme un bourg, avec son unité et son identité, dominé par la grande ville voisine – dans la nomenclature médiévale, le « bourg » a une identité affirmée, tandis que le « faubourg » est une marge de la ville, mais dans la pratique le statut de ces agglomérations n'est pas clair<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> On s'en convaincra à la lecture des articles et les livres qui font référence à la « périphérie » dans l'International Medieval Bibliography.

<sup>2</sup> Verger J., Michel M.-J., *À l'ombre de Paris. Les échanges entre Paris et ses périphéries (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2002. Voir en particulier les articles de Bourlet C., « Paris et ses banlieues. Limites et définitions d'un espace médiéval » : 9-29 et Lemaesquier Y.H., « Les rapports entre Paris et sa banlieue à la fin du Moyen Âge à partir des censiers et des comptes des établissements religieux parisiens » : 30-48.

<sup>3</sup> Lehoux F., *Le Bourg Saint-Germain-des-Prés, depuis ses origines jusqu'à la fin de la Guerre de Cent ans*, Paris, Chez l'Auteur, 1954. *Du bourg Saint-Marcel aux Gobelins. Monographie du XIII<sup>e</sup> arrondissement*, Paris, Ed. municipales, 1971. Hénard R., *La rue Saint-Honoré des origines à la Révolution*, Paris, Emile Paul, 1908. Prat J.H., *Histoire du faubourg St-Antoine*, Paris, éd. du Tigre, 1961. Non publié : Galabert F., *Le quartier Saint-Martin-des-Champs à Paris, étude topographique sur une partie de la censive du prieuré, des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'ENC, 1901 ; Concasty M.L., *Le bourg Saint-Marcel des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'ENC, 1937 ; Etienne G., *Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'ENC 1974 ; Weiss V., *Étude de topographie parisienne : la censive de Saint-Martin-des-Champs à Paris, du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'ENC 1993.

<sup>4</sup> Ainsi les agglomérations de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Marcel datent du haut Moyen Âge, se pensent comme des villes indépendantes, se dotent de remparts au XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, mais les autorités parisiennes ont tendance à les considérer comme des faubourgs dépendants de la ville. Ces deux bourgs obtinrent la reconnaissance officielle de leur autonomie par arrêt du Parlement de 1296, entériné par une charte royale de 1297. À la même époque, les habitants des bourgs de Saint-Martin-des-Champs et du Temple sont taxés avec les habitants de Paris. L'urbanisation se développe aussi au XIII<sup>e</sup> siècle le long des axes de circulation sans qu'une identité locale s'affirme (Barroux M., *Le département de la Seine et la ville de Paris*, Paris, 1910 : 272-276 et Géraud H., *Paris sous Philippe le Bel d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit*

Dans cette perspective, un faubourg n'est qu'un bourg qui a manqué son destin de ville. S'intéresser aux faubourgs en tant que tels, c'est étudier de petits centres satellisés dans une perspective *inter-urbaine*, pas la périphérie du centre principal dans une perspective *intra-urbaine*. En effet, la notion de périphérie ne prend sens que dans sa relation au centre et c'est donc de lui qu'il faut partir pour appréhender ses marges. Pour cela, on se référera à la notion de périphérie telle qu'elle a été élaborée par les géographes.

Si l'étude des limites de la ville suscite peu d'intérêt chez les médiévistes, il n'en va pas de même pour les géographes qui étudient la ville contemporaine, car l'extension sans fin du territoire urbanisé, ou dépendant directement de la ville, remet en question la catégorie même de ville. La périphérie se définit en effet *a minima* comme « l'aire *d'extension* externe d'une agglomération sur laquelle s'étend la périurbanisation »<sup>5</sup>. Bonne nouvelle pour les médiévistes, la périphérie est consubstantielle à la ville depuis l'origine, puisque l'histoire de l'occident depuis l'an Mil est celle d'une longue croissance des villes. Mauvaise nouvelle cependant : cette notion a une pertinence croissante à partir du milieu du XIXe siècle. En effet, cette croissance urbaine pose alors des problèmes conceptuels puisqu'elle en vient à diluer la notion même de « ville », entendue comme une entité spatiale distincte de la campagne, avec des modalités particulières de vie commune et une idéologie territoriale. Sous l'effet de la révolution des transports, qui abolit les servitudes spatiales, et de celle des télécommunications, qui multiplie les interactions sans nécessité de partager un même territoire, villes et campagnes effacent leur singularité pour laisser place à « l'urbain » tel que le définit Françoise Choay, c'est-à-dire « un système de référence physique et mental... valable et développable en tous lieux, dans les villes et les campagnes »<sup>6</sup>. Cette uniformisation du mode de vie est la conséquence de la dissociation entre *l'urbs*, le territoire de la ville, et la *civitas*, la communauté des citadins, qui définissaient la cité préindustrielle.

Pour penser « l'urbain », les géographes se fondent sur deux critères : la densité, mais aussi la diversité des activités – densité et diversité définissant bien le mode de vie urbain, qui se caractérise par l'intensité des relations sociales, sans toutefois induire l'existence d'une communauté coïncidant avec un territoire qui définit la ville au plan matériel et idéal<sup>7</sup>. Cela leur permet ensuite de caractériser les espaces qui forment « l'urbain » dans une typologie qui les articule. Ainsi, dans cette nomenclature, la « ville » traditionnelle peut-elle être identifiée au géotype central ou péricentral ; elle permet de le distinguer des géotypes suburbains, péri-urbain, méta-urbain et para-urbain<sup>8</sup>. L'urbain forme ainsi « un système sociétal regroupant l'ensemble des géotypes caractérisés par le couplage spécifique de la densité et de la diversité »<sup>9</sup>.

---

*contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, 1837, rééd. Tübingen, Niemayer Verlag, 1991 : 461-462. Lehoux F., Le bourg Saint-Germain-des-Prés, op. cit., : 41. Michaelsson K., Le livre de la taille de Paris, l'an 1296, Göteborg, Erlanders Boktryckeri Aktiebolag, 1958, Romanica Gothoburgensia, t. VII : 306-309).*

<sup>5</sup> Georges P., Verger F. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 1970 : 325.

<sup>6</sup> Choay F., « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in Dethier J. (dir.), *La ville. Art et architecture en Europe, 1873-1993*, Paris, Ed. du centre Pompidou, 1994 : 32.

<sup>7</sup> Jacques Lévy dans sa proposition IV définit la ville comme « un géotype de substance sociétale caractérisé par la concentration spatiale maximale (la densité) du maximum d'objets sociaux » (Levy J., *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994 : 285).

<sup>8</sup> Lévy J., *L'espace légitime....., op. cit. : 321.*

<sup>9</sup> Lussault M., « Urbain » in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 2003 : 949. Jacques Lévy ajoute : « ce qu'apporte la ville, c'est la possibilité de rencontre imprévues et improbables, la circulation multidirectionnelle et aléatoire sur un réseau large et dense d'informations multiples. Ce n'est donc pas la quantité brute de mobilité qui caractérise un niveau d'urbanité, mais une mobilité permettant des échanges qui seraient impossibles selon une autre configuration » (Lévy J., *L'espace légitime....., op. cit. : 286*)

Même si on n'adhère pas à la radicalité du concept « d'urbain », force est de constater qu'il a le mérite d'obliger à penser la périphérie autrement que sur le mode binaire de l'opposition d'un centre et de sa marge, ou de la satellisation des petits centres par les grands ; il invite au contraire à affiner la typologie des espaces qui composent la ville et à penser le rapport spécifique des parties au tout. Il permet de faire l'hypothèse que la ville a peut-être plusieurs types de centralités et de périphéries. La définition proposée par Jacques Lévy a aussi l'avantage de pouvoir s'appliquer à toutes les villes, quelque soit la civilisation qui les a fait naître<sup>10</sup>. À ceux qui douteraient de la pertinence de ces concepts inspirées par les modes de vie contemporains pour les villes d'Ancien Régime, on peut aussi faire observer que Paris, par sa taille de plus de 250 000 habitants en 1328, avait la dimension d'une grande ville française du XXe siècle, tandis que sa forte compacité (184 ha habitables seulement<sup>11</sup>) atténuait l'archaïsme de ses moyens de transport et garantissait l'intensité des interactions sociales. Quoiqu'il en soit, la question mérite d'être posée, car rares sont les études qui traitent de la périphérie physique du Paris médiéval dans ses relations avec son centre – Bernard Rouleau s'approche de cette problématique lorsqu'il traite du développement de la ville, mais dans sa perspective les périphéries sont des moments de la dynamique du centre qu'il importe peu de caractériser<sup>12</sup>.

On tentera donc d'appliquer cette grille d'analyse à la ville du XIVe siècle pour affiner la perception que l'on peut avoir de ses périphéries. Pour cela, il faudra d'abord cerner le centre, dans ses dimensions traditionnelles, mais aussi à l'aune des critères de densité et de diversité que l'on vient d'évoquer. On pourra alors interroger ses marges et tenter de les caractériser à partir de quelques indicateurs pertinents. Il est d'ores et déjà évident que la réalisation d'une telle recherche dépasse le cadre d'un simple article. Si on peut aujourd'hui présenter quelques résultats, c'est parce qu'ils s'adosent à une entreprise collective ambitieuse qui commence à porter ses fruits, le projet ANR de cartographie du Paris ancien initié par Hélène Noizet en 2006, dont les premiers résultats ont donné lieu à une publication et dont la plateforme internet ne cesse de s'enrichir de nouvelles données, que l'on a pu mettre en œuvre ici<sup>13</sup>. En ce sens, cet article est le fruit d'un travail collectif<sup>14</sup>.

## À la recherche du centre de Paris

« De tout temps l'île est apparue comme le pôle central et le cœur de Paris »<sup>15</sup>. La question du centre de Paris semble facile à résoudre, tant elle s'enracine dans une historiographie ancienne qui ne manque pas d'arguments : Lutèce se développe en effet sur un carrefour routier entre une voie fluviale est-ouest, la Seine, et une route terrestre nord-sud qui relie l'Espagne à l'Ecosse, tandis que le site insulaire facile à défendre, conduit à concentrer les fonctions de commandement dans l'île de la Cité, avec la cathédrale et le palais des rois francs. Tout la désigne comme le centre de la ville : la permanence de l'occupation humaine,

<sup>10</sup> « La ville n'est pas un lieu parmi d'autres. C'est une des réponses "pures" au problème de la distance. Elle engage une substance sociétale. D'où un résumé possible par le couple densité + diversité. C'est cette simplicité (dans la complexité) qui fait la force de la ville. C'est elle qui permet de comparer les premières villes, produits du néolithique, et celles d'aujourd'hui, les villes riches et les villes pauvres, les grandes et les petites » (*Ibid.* : 285).

<sup>11</sup> Bourlet C., « Densités de population et socio-topographie : la géolocalisation du rôle de la taille de 1300 », dans Noizet H., Bove B., Costa L. (dir.), *Paris de parcelles en pixels. Analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Paris, PUV-CHVP, 2013 : 229.

<sup>12</sup> Rouleau B., *Paris, histoire d'un espace*, Paris, Seuil, 1997.

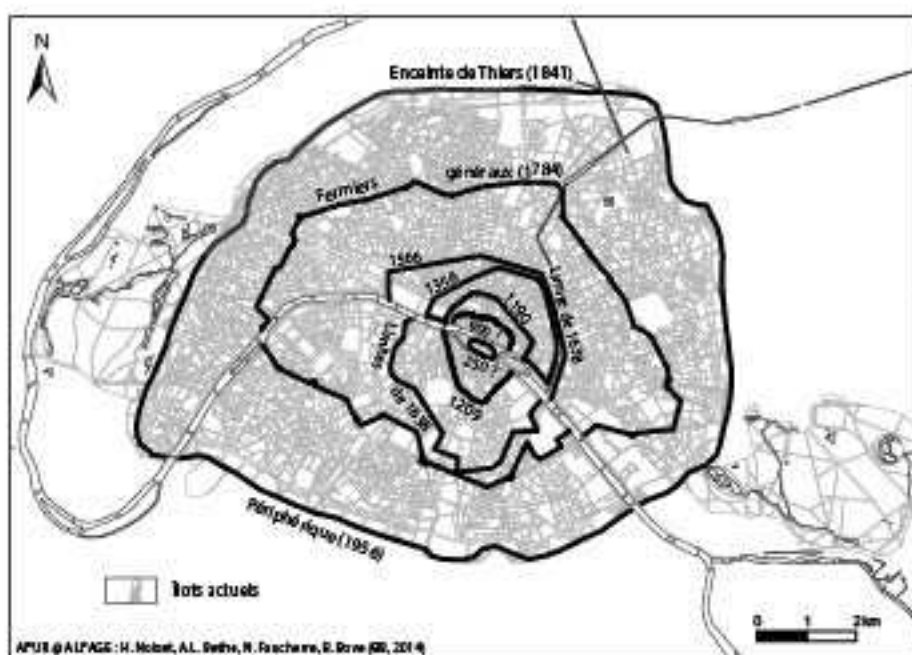
<sup>13</sup> Noizet H., Bove B., Costa L. (dir.), *Paris de parcelles en pixels. Analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Paris, PUV-CHVP, 2013. Plateforme interactive : <http://alpage.huma-num.fr/fr/>

<sup>14</sup> Les conclusions que l'on présentera ici doivent en particulier beaucoup à Hélène Noizet et Caroline Bourlet dont le compagnonnage intellectuel est un plaisir sans cesse renouvelé.

<sup>15</sup> Rouleau B., *Paris...*, *op. cit.* : 12

la densité de population, les fonctions politique et religieuse, le rempart enfin, dressé à la fin du III<sup>e</sup> siècle pour se protéger des incursions barbares. En réalité, cette vision d'un centre insulaire est téléologique, car la ville romaine se développe plus sur la rive gauche, où se trouvent les principaux monuments qui font la cité romaine (forum, thermes, théâtre, basiliques, etc.), que sur l'île de la Cité où l'on ne peut attester que d'une basilique. Il n'a aucune trace d'un oppidum gaulois sur l'île avant la conquête romaine, et il n'est pas certain qu'il y ait eu un prétoire romain. L'île commence à devenir le cœur de la ville seulement à partir du III<sup>e</sup> siècle, en se transformant en castrum<sup>16</sup>.

À partir de cette matrice insulaire médiévale, la ville paraît s'être développée harmonieusement jusqu'à nos jours par anneaux à peu près concentriques qui marquent les étapes du développement de la ville comme les cernes de croissance marquent celui des arbres (**carte 1**). La dissymétrie un moment créée par la ville romaine sur la rive gauche est compensée par le développement de la rive droite à la période féodale, comme en témoigne l'enceinte de Philippe Auguste du début du XIII<sup>e</sup> siècle qui englobe une surface équivalente sur chacune des deux rives. Sur la rive droite, le rempart de Charles V au XIV<sup>e</sup> siècle, puis celui des « fossés jaunes » au XVI<sup>e</sup> siècle, décentrent à nouveau la Cité par rapport à la ville, mais celle-ci retrouve sa position de centre géométrique avec le mur des fermiers généraux établi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour empêcher la fraude à l'octroi. Cette centralité ne sera plus remise en question ensuite, ni par l'enceinte de Thiers au XIX<sup>e</sup> siècle, ni par le boulevard périphérique qui la remplace.



Carte 1 - Les limites de Paris (III<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

Prendre les remparts comme indicateur des limites de la ville, c'est-à-dire du « centre », est un bon critère dans la mesure où ces ouvrages d'art sont tellement massifs et coûteux qu'ils marquent l'espace urbain et la conscience des habitants : leur financement et la

<sup>16</sup> Duval, Noël, Patrick Périn et Jean-Charles Picard, « Paris » in Gautier N. et Picard J.C. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, t. VIII, *Province ecclésiastique de Sens (Lugdunensis Senonia)*, Paris, de Boccard : 104-107.

contrainte matérielle qu'ils représentent sont l'occasion pour la communauté de s'organiser et de prendre conscience d'elle-même, si bien que ces murs coïncident avec les limites administratives et idéelles de la ville. Le tracé de l'enceinte de Philippe Auguste coupe d'anciens bourgs en deux, ainsi l'antique bourg Saint-Marcel ou celui de Saint-Germain-des-Prés dont la partie à l'intérieur de l'enceinte forme les paroisses Saint-Côme et Saint-André-des-Arts, d'où l'hésitation des percepteurs de l'impôt sous Philippe le Bel à considérer leurs habitants dépendants de Saint-Germain-des-Prés comme des contribuables parisiens : ils les taxent avec les Parisiens en 1292 et 1296, puis les exemptent ou les comptabilisent à part en 1297, 1298, 1299, 1300 et 1313, satisfaisant ainsi à leur revendication d'autonomie<sup>17</sup>. Par ailleurs, ces faubourgs gardent leur nom et une forte identité tant qu'ils restent hors de l'enceinte. Leur destinée n'est pas solidaire de celle de l'espace enclos, car les pouvoirs publics envisagent volontiers leur démolition préventive en 1360 pour mieux défendre la ville face aux chevauchées anglaises, sans toutefois y parvenir, preuve de la réalité démographique et idéologique forte qui caractérise ces espaces urbanisés<sup>18</sup>. Cette résistance des faubourgs parisiens à la crise de la fin du Moyen Âge est d'autant plus remarquable que nombreuses sont les villes qui les ont sacrifiés à la défense des remparts, comme Saint-Denis ou Genève<sup>19</sup>.

Mais le rempart est aussi une limite idéologique qu'illustre parfaitement les miniatures de Jean Fouquet au XVe siècle : dans sa représentation du songe du roi Dagobert endormi à Saint-Denis, les contours de la ville de Paris que l'on distingue à l'horizon se matérialisent par la ligne blanche du rempart et font abstraction des faubourgs ; de même lorsqu'il représente le roi entrant par la porte Saint-Denis ou la porte Saint-Martin, l'artiste figure-t-il l'enceinte comme un haut mur qui matérialise une ligne séparant la ville de la campagne d'un trait, tandis qu'en réalité l'enceinte était une succession de fossés et de talus sur une profondeur de 90 m précédés de baraques et de faubourgs que l'on aperçoit sur le plan de Truschet et Hoyau<sup>20</sup>. Le phénomène est identique avec l'enceinte de Thiers construite à partir de 1840, qui est la plus vaste enceinte du monde avec 34 km de circonférence : elle dépasse alors les limites administratives de la ville, qui s'arrêtent au mur des fermiers généraux... jusqu'à ce que l'extension administrative de 1860 corrige cette incohérence<sup>21</sup>. Le mur appelle donc l'extension juridique et matérielle de la ville. Depuis, le périphérique qui lui a succédé reste une limite forte comme en témoignent l'incapacité du métro parisien à s'étendre aux communes limitrophes ou les difficultés à construire le projet politique du Grand Paris<sup>22</sup>. Il manque à l'agglomération parisienne actuelle un chantier pharaonique pour la souder financièrement, administrativement et idéologiquement.

Paris a donc un centre bien identifié, noyau d'un développement urbain harmonieux. Cette harmonie est soulignée par les éloges médiévaux – largement repris ensuite par le

<sup>17</sup> Géraud H., *Paris sous Philippe le Bel...*, op. cit. : 461 ; Michaelsson K., *Le livre de la taille de Paris, l'an 1296*, op. cit. ; Id., *Le livre de la taille de Paris, l'an 1297*, Göteborg, 1962 (*Romanica Gothoburgensia*, t IX ; Id., *Le livre de la taille de Paris, l'an de grâce 1313*, Göteborg, 1951 (*Acta Universitatis Gothoburgensis* ; les rôles de taille de 1298, 1299 et 1300 sont encore inédits, Arch. nat., KK 283).

<sup>18</sup> Le Dauphin Charles ordonna la destruction des trois bourgs non protégés de la rive gauche : le bourg Saint-Germain-des-Prés, le bourg Notre-Dame-des-Champs et le bourg Saint-Marcel. Des destructions semblent avérées mais ces bourgs ne furent jamais abandonnés (Lehoux F., *Le bourg Saint-Germain-des-Prés...*, op. cit. : 55). On notera que les chroniques ne mentionnent pas le faubourg Saint-Victor, probablement peut développé.

<sup>19</sup> Wyss M. (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis : des origines au XVIIIe siècle*, Paris, Ed. de la MSH, 1996 : 195. Blondel L., *Les faubourgs de Genève au XVe siècle*, Mémoires et documents publ. par la soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, t. V, Genève, 1919 : 24-32.

<sup>20</sup> BnF, ms. Fr. 6465, fol. 57, 417, 444 (<http://mandragore.bnf.fr>). Sur cette enceinte, voir Faucherre N., « Cartographier l'enceinte de Charles V », in Noizet H., Bove B., Costa L. (dir.), *Paris...*, op. cit. : 123-124.

<sup>21</sup> Florence B., Fourcaut A. (dir.), *Agrandir Paris 1860-1970*, Paris, CHVP-Publ. de la Sorbonne, 2012.

<sup>22</sup> Moret F., « Définir la ville par ses marges. La construction des fortifications de Paris », *Histoire Urbaine*, 24, avril 2009 : 97-98.

discours historique<sup>23</sup> – qui appliquent le schéma trifonctionnel de la société féodale à la géographie de la ville. La ville se diviserait en trois parties : la Cité où gouvernent le roi et les nobles, la Ville sur la rive droite où travaillent les bourgeois et l'Université sur la rive gauche où prient et enseignent les clercs<sup>24</sup>. Les premières représentations cartographiques comme celle de Truschet et Hoyau, qui s'inscrivent dans la continuité des éloges médiévaux, soulignent l'unité de la ville dans ses remparts en reprenant cette division tripartite et en accentuant la circularité de Paris<sup>25</sup>. La périphérie commencerait donc au-delà de ce centre harmonieux, ce « Paradis » ainsi qu'aiment à le souligner les éloges en jouant sur l'homophonie Paris/Paradis. Cette vision trifonctionnelle est pourtant une lecture idéologique de la géographie parisienne, car le roi est fortement implanté sur la rive droite (au Louvre et à Saint-Paul) et c'est faire peu de cas de l'évêque et de ses chanoines dans la Cité. Même identifier la rive gauche aux écoliers est abusif, car les artisans y dominent numériquement, comme on le verra bientôt.

Cette vision binaire de la ville entre un cœur compact et harmonieux et une périphérie formée de bourgs satellisés, héritée du passé et encore largement prégnante dans le discours historique, est-elle pertinente pour une grande ville ? Les études actuelles soulignent au contraire que la croissance entraîne une fragmentation de l'espace urbain<sup>26</sup>, or Paris satisfait déjà au XIIIe siècle aux critères de la « grande ville » contemporaine, avec une population de peut-être 275 000 habitants<sup>27</sup>. On peut donc faire l'hypothèse que la ville médiévale est moins homogène qu'il n'y paraît. Dans leur entreprise d'idéalisation de Paris, les éloges donnent d'ailleurs des indices de l'hétérogénéité de la ville, coupée en trois par un fleuve qui est une barrière matérielle difficile à franchir : l'encombrement légendaire des ponts de Paris<sup>28</sup> et l'étude des patrimoines des Parisiens, qui montre que les citadins investissent rarement dans des biens sur la rive opposée<sup>29</sup>, sont autant d'indices du morcellement de la ville. Reste à déterminer si on a affaire à de simples quartiers différenciés ou si leur hétérogénéité est telle qu'elle conduit à hiérarchiser leur urbanité, et par voie de conséquence à redéfinir la

<sup>23</sup> Carpentier E., Le Mené M., *La France du XIe au XVe siècle*, Paris, PUF : 303. Les belles cartes, comme celle de Jacqueline Leuridan et Jacques-Albert Mallet (CNRS, Paris, 1991), saturées d'informations *intra muros* et muettes sur les faubourgs, perpétuent cette vision de la ville.

<sup>24</sup> Bove B., « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens : les éloges de Paris aux XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Être parisien, Paris et Île-de-France. Mémoires*, 55, 2004 : 423-444.

<sup>25</sup> Boutier J., *Les plans de Paris, des origines (1493) à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, BnF, 2007 : 13-14. La filiation entre le plan de Truschet et Hoyau et *La fleur des antiquitez, singularitez et excellences de la plus noble et triomphante ville et cité de Paris* (1532) de Gilles Corrozet est établie sur la carte par un cartouche contenant éloge de Paris dont les initiales des 14 premiers vers forment en acrostiche le nom de « Gilles Corrozet ». Ce poème et le livre de Corrozet sont des éloges explicites de la ville qui amplifient les descriptions médiévales comme celles de Jean de Jandun ou Gilbert de Metz (*Paris et ses historiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Histoire générale de Paris)*, éd. Le Roux de Lincy A.J.V. et Tisserand L.M., Paris, 1867 : 33-82, 131-218).

<sup>26</sup> Saint-Julien T., « Les villes : entre réseaux et territoires », in Charvet J.P., Sivignon M. (dir.), *Géographie humaine. Questions et enjeux du monde contemporain*, Paris, Colin, 2002 : 181. Imbert M., « Quartier », in Choay F., Merlin P. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, rééd. 2000 : 693-697.

<sup>27</sup> Le seuil à partir duquel on considère qu'une ville est « grande » en Europe occidentale est actuellement 200 000 habitants (Cabanne C. (dir.), *Lexique de géographie humaine et économique*, Paris, Dalloz, 1992 : 432-433). L'historiographie parisienne considère prudemment, à partir des 61 000 feux de 1328, que la population de Paris est de plus de 200 000 habitants, mais les découvertes récentes de Caroline Bourlet sur les densités extraordinaires du centre de la ville incitent à donner raison à Hercules Géraud lorsqu'il proposait une estimation de 275 000 habitants à partir d'une argumentation rigoureuse et convaincante (Géraud H., *Paris sous Philippe le Bel...*, *op. cit.* : 478).

<sup>28</sup> Leguay J.P., *La rue au Moyen Âge*, Rennes, Ed. Ouest-France université, 1984 : 49.

<sup>29</sup> Sur la rive gauche, 60 à 70 % des acteurs du marché immobilier étaient des riverains, 10 à 20 % des étrangers et seulement 10 % des Parisiens de la rive droite qui regroupe pourtant 82% de la population (Roux S., *Le quartier de l'université à Paris du XIIIe au XVe siècle : étude urbaine*, thèse de doctorat d'Etat, Paris X, 1989 : 547-551 et Michaelsson K., *Le livre de la taille de 1296...*, *op. cit.* : 306-308)

localisation du centre et de la périphérie de la ville. Pour cela, la grille d'analyse des géographes s'avère précieuse pour interpréter les sources médiévales.

### **La théorie géographique appliquée aux sources médiévales**

Lorsque Jacques Lévy évoque la « densité » comme premier critère de l'urbain, il l'entend dans un sens large de densités d'objets sociaux qui dépasse la simple question de la concentration de l'habitat. De même la « diversité » est celle des objets géographiques<sup>30</sup>. On prendra, faute de sources, des définitions plus simples pour l'époque médiévale. On peut en effet poser la question de la densité et de la diversité à partir des rôles d'impôts de la fin du XIIIe siècle. Il s'agit de listes de contribuables recensés par rue à la suite les uns des autres. Cette source ne concerne qu'une fraction de la population bourgeoise (les pauvres non imposables formant la majorité de la population) et ignore les nobles et les clercs, mais l'adressage relativement précis permet de poser la question de la densité de population dans la ville. Le projet ALPAGE a fourni à Caroline Bourlet un outil de mesure précis de l'espace parisien, qu'elle a pu rapporter aux données démographiques disponibles dans sa base de données sur les contribuables parisiens à l'époque de Philippe le Bel. On partira de ses conclusions pour élargir la question à la diversité économique telle qu'on peut l'appréhender dans cette même source.

Les contribuables sont en effet identifiés par leur nom de baptême, un surnom et parfois une mention de métier. À la fin du XIIIe siècle, l'usage du patronyme est encore réservé à l'élite bourgeoise, si bien que l'on peut faire l'hypothèse que les surnoms de métier renvoient à une profession effectivement pratiquée – hypothèse confirmée par le regroupement topographique des patronymes professionnels avec les mentions de métiers identiques ou s'inscrivant dans la même filière. La diversité économique paraît un bon indice de la diversité des relations sociales – meilleur que celui de la cote d'impôt, que donne aussi cette source – dans la mesure où le métier implique des relations sociales. Elles sont intenses pour les métiers commerciaux, mais peuvent être importantes aussi pour la production artisanale dans la mesure où celle-ci atteint en ville un stade industriel marqué par l'hyperspécialisation qui implique une circulation des produits semi-finis de mains en mains.

En croisant densité et diversité on devrait pouvoir cerner les zones où les relations sociales sont les plus intenses, et donc l'urbanité la plus affirmée. Une fois le centre identifié, se dessinera alors en creux le dégradé de périphéries qui l'entoure. On commencera par concentration de population, qui est le critère le plus évident de l'urbanité par les relations sociales, mais aussi les paysages qu'elle implique.

### **Paris désaxé : les densités de population dans Paris en 1300**

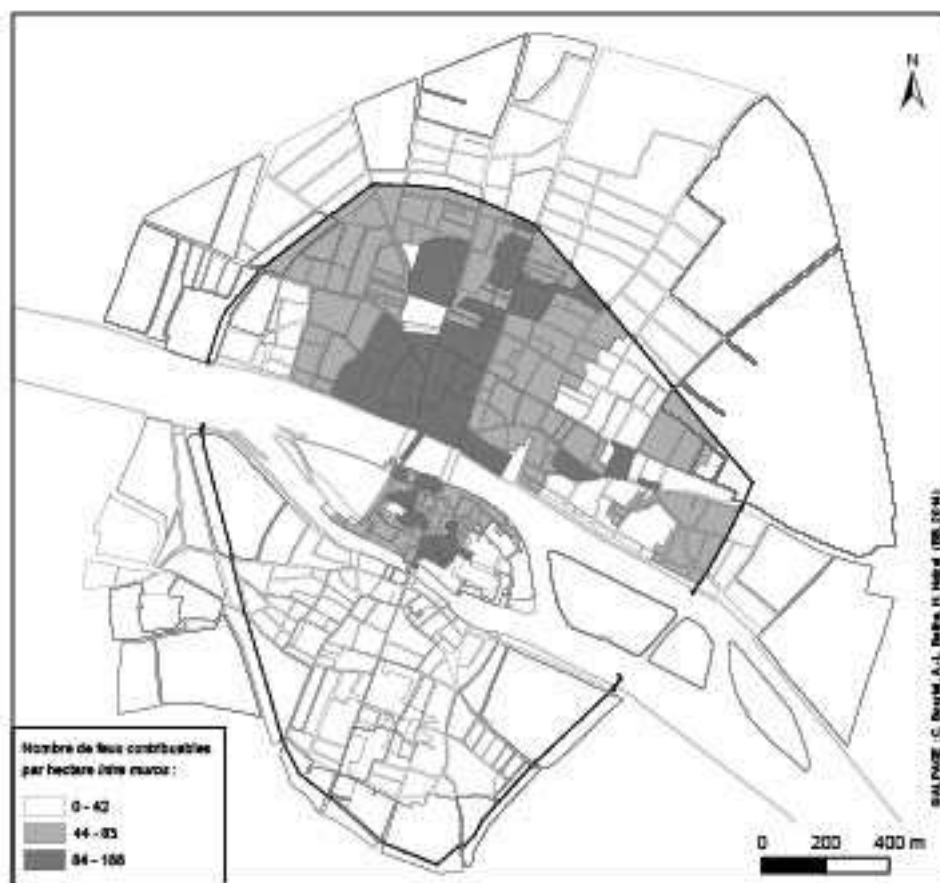
On dispose pour Paris de deux sources donnant des indications démographiques : les sept rôles de taille des années 1292-1313 qui recensent entre 6 000 et 15 000 feux par an, et l'état des feux de 1328 qui en indique 61 000. La population étant à peu près stable sur la période, on en déduit que l'état des feux est la source qui recense le mieux la population urbaine, mais malheureusement il ne fournit qu'un chiffre global pour l'ensemble de la ville. Les rôles de taille en revanche permettent de recenser le nombre de feux par paroisse, par quête (subdivision fiscale de la paroisse), et même par tronçon de rue (entre deux carrefours). Cette précision, conjuguée à l'existence d'un rempart, cartographié par Hélène Noizet et

---

<sup>30</sup> Par « objets géographiques », les géographes entendent tout objet spatial défini comme tel par le chercheur qui l'étudie. La notion vise à souligner que les faits sociaux ou géographiques observés sont isolés par le chercheur dans un but scientifique, par conséquent, ils sont le résultat d'une construction intellectuelle. La liste des objets géographiques n'a donc d'autres limites que la curiosité des chercheurs (Lussault M., « Objet géographique », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit. : 675-676).



Etienne Lallau, a permis a Caroline Bourlet de calculer les densités par quêtes dans cet espace circonscrit. Elle devrait à terme être en mesure de proposer un adressage des contribuables par tronçons de rue, mais cette expérience n'a pour le moment été réalisée que sur une paroisse<sup>31</sup>. On raisonnera donc à l'échelle des quêtes qui regroupent plusieurs îlots, et sur le rôle de taille de 1300 qui a l'avantage de signaler plus fréquemment que les autres les professions des 10 000 contribuables recensés (**carte 2**).



Carte 2 - Densités de population en 1300

Fig. 15 - Répartition des hôtels et des contribuables en 1300

La carte que propose Caroline Bourlet dans sa contribution au colloque *Paris de parcelles en pixels* montre que le centre de Paris peut atteindre des densités extraordinaires :

<sup>31</sup> Bourlet C., « Densités... », *op. cit.* : 239-243.

jusqu'à 188 feux contribuables à l'hectare dans la Cité et surtout sur la rive droite entre le Châtelet et les Halles, sur les principaux axes de communication que sont les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Si l'on fait l'hypothèse que les feux contribuables représentent un quart seulement des feux réels (c'est-à-dire qu'il faut ajouter les feux non imposables, très nombreux, et ceux des nobles et des clercs), et qu'on suppose un coefficient multiplicateur de 3,5 personnes par feux, alors on arrive à une densité de 1 400 habitants à l'hectare en certains points<sup>32</sup>. Cela suppose une promiscuité difficile à imaginer, puisque les densités maximales actuelles sont de 700 habitants à l'hectare au centre de Paris, avec un habitat beaucoup plus haut. En revanche elles sont cohérentes avec les densités établies en 1846 où l'on recensait 1 500 habitants à l'hectare dans cette même zone<sup>33</sup>. Si les densités permettent de définir un hyper-centre, on peut néanmoins considérer que jusqu'à 44 feux contribuables (donc 330 habitants) à l'hectare, on est toujours dans une zone de densité urbaine, puisque la densité dans le Paris contemporain varie entre 300 et 700 habitants à l'hectare. Se dessine alors un centre qui prend en écharpe la Cité – dont la partie occidentale est occupée par le palais royal et la partie orientale par le groupe épiscopal – et englobe un grand quart nord-ouest de la rive droite – le quart nord-est se singularisant par des zones de moindre densité tandis que la rive gauche toute entière, qui se situe sous la barre des 300 habitants à l'hectare, est en deçà des normes urbaines de densité. Les faubourgs n'ont pas fait l'objet de calcul, puisqu'on ne peut déterminer leur surface, mais il est évident que leur densité est faible : il s'agit le plus souvent d'une urbanisation centrée sur les axes de circulation, parfois élargie à quelques rues adjacentes comme à Saint-Germain-des-Prés ou Saint-Martin-des-Champs. Même sur le bord des artères, il est plus que probable que ces axes ont une densité inférieure à 300 habitants à l'hectare : on peut donc, par hypothèse, leur appliquer la même symbolique.

Cette première approche dessine une ville nettement désaxée par rapport à son noyau originel sur la Cité et l'occupation antique de la rive gauche. S'il est d'ores et déjà clair que la rive gauche toute entière est à la périphérie de la ville, la question est moins nette pour le quart nord-est de la rive droite qu'il convient d'analyser maintenant à l'aune de la diversité professionnelle.

### Mesure de la diversité professionnelle dans l'espace urbain

Pour estimer la diversité des relations sociales dans l'espace parisien, on peut se fonder sur les 8 700 indications de profession des contribuables, connues tant par l'onomaistique de ces derniers, que par une mention de métier explicite dans le rôle de taille de 1300. A partir des classements proposés dans la base de données de Caroline Bourlet pour les contribuables parisiens, on peut tenter de cerner la diversité des activités économiques sur la base de trois critères : l'indication brute du métier, les différentes matières premières travaillées par les métiers de production, les filières enfin dans lesquels ces métiers s'inscrivent.

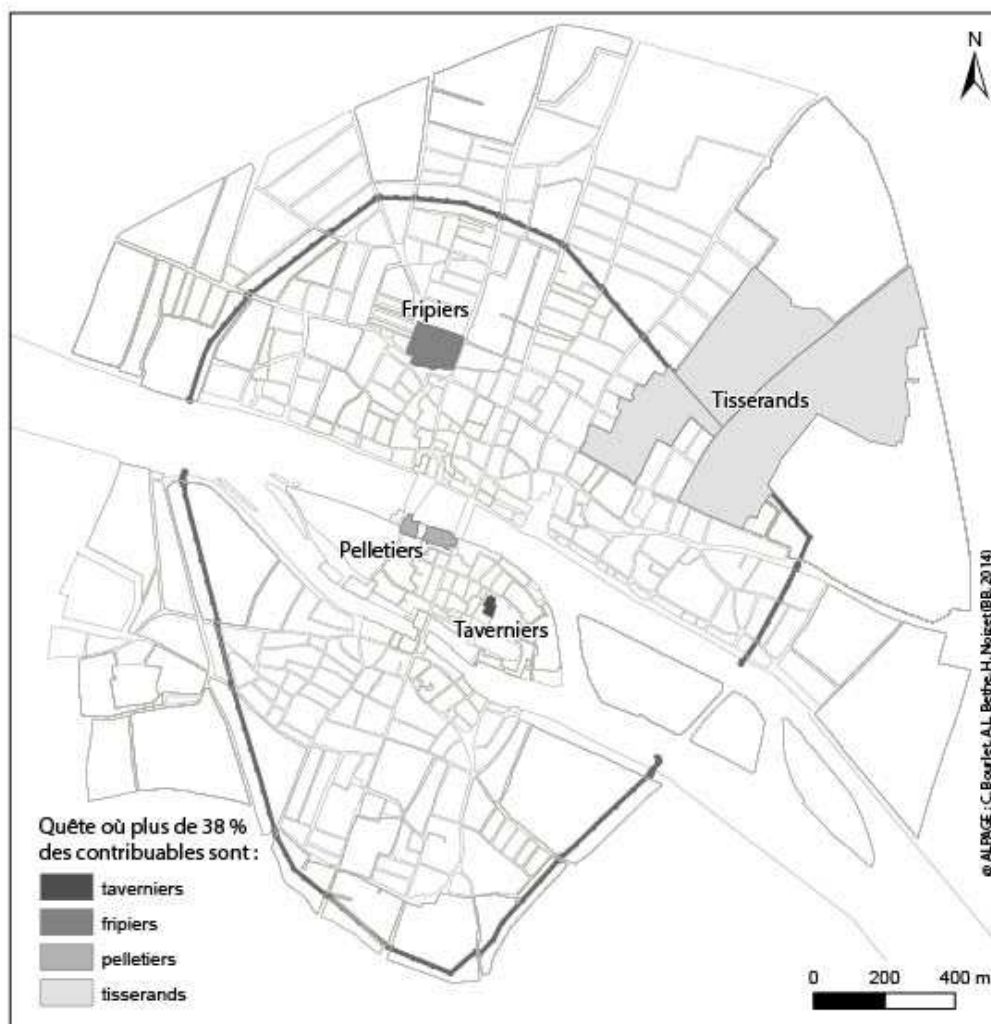
Si on raisonne d'abord sur la diversité de la répartition des 670 occupations recensées (**carte 3**). Il en ressort que rares sont les quêtes où plus de 38 % des contribuables déclarent pratiquer le même métier – où on peut supposer des relations marquées par la routine et la pauvreté sociales<sup>34</sup>. On les trouve autour du cimetière des Saints-Innocents où les fripiers représentent 60 % des mentions de métier, dans la rue de la Pelleterie où les pelletiers

<sup>32</sup> *Ibid.* : p. 235

<sup>33</sup> Garden M., Pinol J.L., *Atlas des Parisiens de la Révolution à nos jours*, Paris, Parigramme, 2009 : 43, 49, 52.

<sup>34</sup> Le seuil de 38 % est apparu comme une évidence : en deçà de celui-ci les taverniers commencent à apparaître comme profession dominante, ce qui fausserait l'analyse de la diversité car cette profession est par définition au contact de la population urbaine et par ailleurs ce métier a une faible identité professionnelle (tous les Parisiens qui ont un peu de bien ont des vignes et vendent leurs surplus de vin). Favier J., *Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974 : 308-310.

représentent 50 % des mentions de métier et dans les quêtes les plus éloignées du fleuve des paroisses Saint-Jean et Saint-Gervais où les tisserands représentent entre 38 et 64 % des mentions professionnelles.



Carte 3 - Métiers dominants par quête en 1300

Ce premier indice a cependant une limite : il considère qu'il y a une aussi grande distance sociale entre un tisserand et un poissonnier qu'entre un tisserand et un teinturier. Si les interactions sociales des deux premiers relèvent des rencontres fortuites que suscite la ville, les rapports entre tisserands et teinturiers sont dictés par des impératifs professionnels, une logique de circulation de produits semi-finis qui n'a rien à voir avec la situation urbaine

puisqu'elle serait de même intensité au village. Par conséquent, il est plus pertinent, pour mesurer la diversité des relations sociales, de regrouper les professions en fonction des matières qu'elles mettent en œuvre et qui créent un lien nécessaire entre les artisans qui les travaillent<sup>35</sup>.

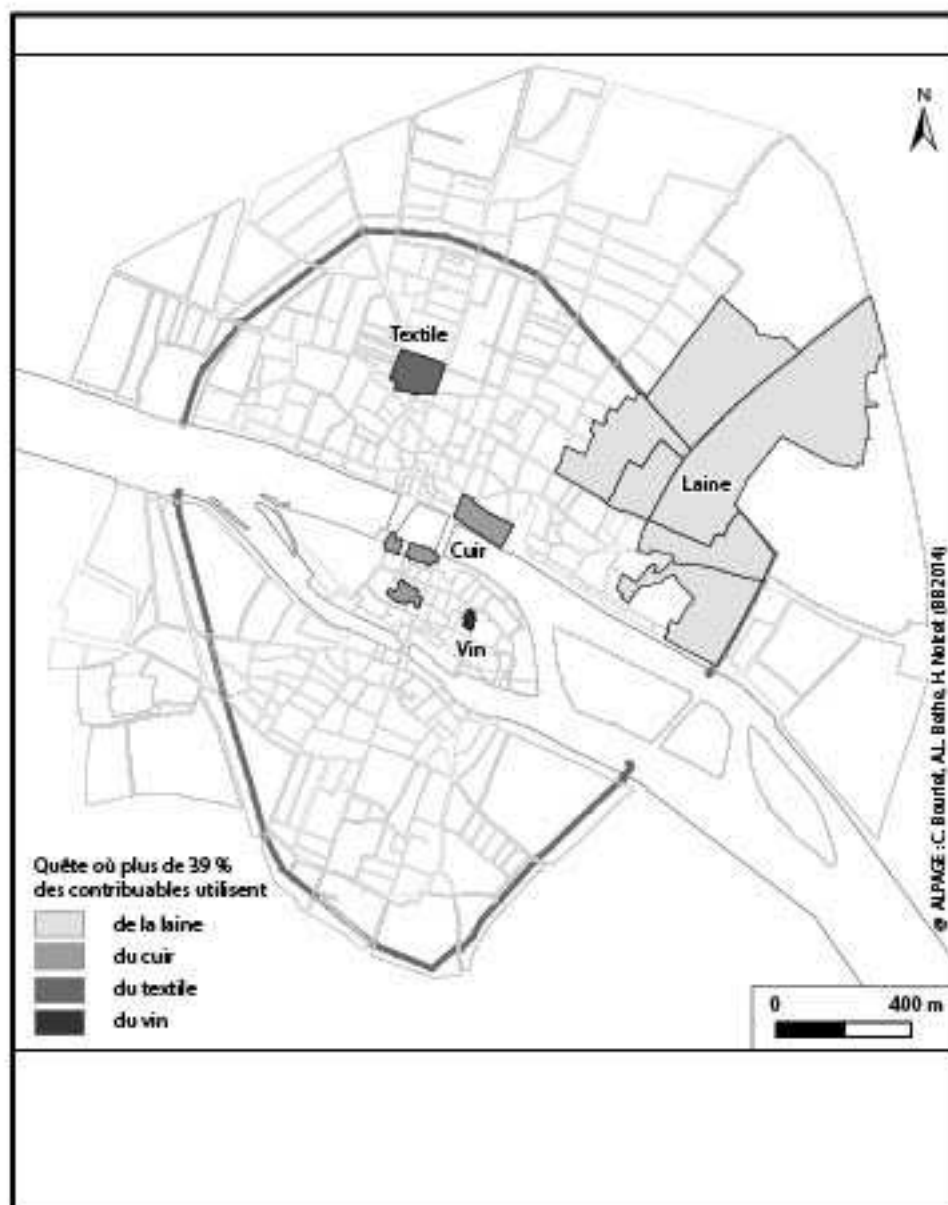
Si on interroge maintenant la répartition des professions des contribuables en fonction de la matière première qu'ils mettent en œuvre (ou non, pour les métiers de service), on constate que le nombre de quêtes où plus de 39 % des chefs de feux déclarant une profession utilisant la même matière reste rare, mais s'élargit un peu (**carte 4**)<sup>36</sup>. On retrouve les fripiers des Saints-Innocents qui commercent des vêtements d'occasion, mais on note qu'autour des pelletiers de la rue de la Pelleterie travaillent d'autres artisans du cuir : il s'agit de savetiers dans la paroisse Saint-Martial et de tanneurs dans la 1<sup>ère</sup> quête de Saint-Gervais. Le lien entre les pelletiers qui vendent des fourrures et les savetiers qui réparent les souliers n'a cependant rien d'évident et s'explique probablement par la proximité de la Grande Boucherie autour du Châtelet : il s'agit moins d'une coopération dans le cadre d'un processus de production que d'une proximité avec la source d'approvisionnement en matière première. Cette proximité n'implique pas une grande intensité de relations professionnelles, donc de faible diversité sociale. Il en va autrement cependant pour les quêtes de Saint-Gervais, Saint-Jean et Saint-Paul situées autour du rempart : outre des tisserands, on y trouve quelques marchands de laine, fileresses, tondeurs, peigneurs et chardonniers qui apprêtent des draps et surtout un grand nombre de teinturiers et de foulons. Ces deux derniers métiers dominent leurs quêtes, même s'ils n'atteignent pas le seuil de 38 % des professions recensées. Or ces artisans sont en étroites relations professionnelles les uns avec les autres car le processus de fabrication industrielle d'un drap est particulièrement morcelé<sup>37</sup>. Les relations entre les acteurs de la filière du drap de laine sont aussi intenses sur le plan professionnel que prévisibles et routinières, donc pauvres sur le plan social. On peut donc penser qu'elles sont l'indice d'une faible diversification des relations sociales.

---

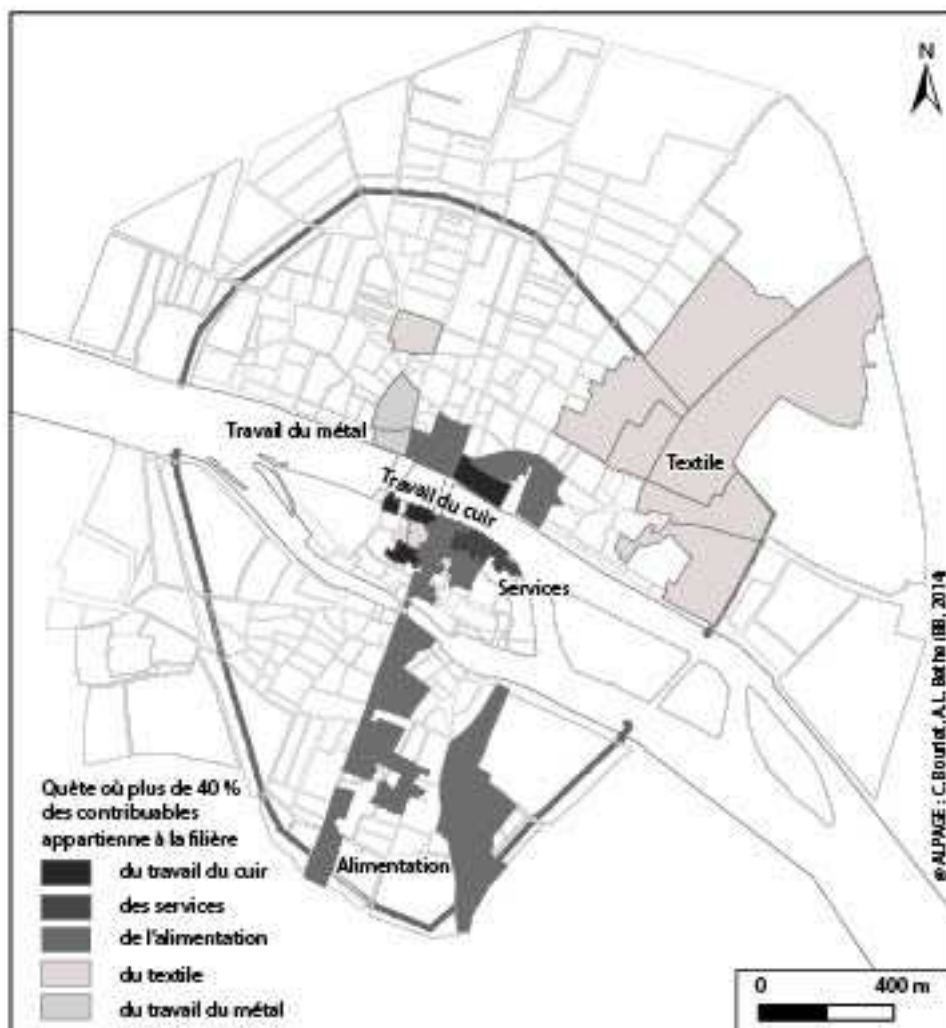
<sup>35</sup> On reprend ici la classification établie par Caroline Bourlet pour la base de données qu'elle a établie en vue de l'édition du rôle de 1300.

<sup>36</sup> Le seuil de 39 % est ici un seuil statistique.

<sup>37</sup> La forte intégration du travail des artisans de la laine se déduit de leur regroupement et des procès qui les opposent sur l'organisation collective de la production. Sur l'organisation économique et spatiale de la production de draps dans Paris, voir Gourmelon R., *L'industrie et le commerce des draps à Paris du XIIIe au XVIe siècle*, thèse de l'Ecole des chartes, 1950 : I, 56-75 (thèse manuscrite consultable aux archives nationales) et dernièrement Caroline Bourlet dans Bove B., Le Maresquier Y.H., Bourlet C., Descamps B., Bouhaïk-Gironès M., « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 134<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup> années (2007-2008), 2009 : 29-35.



4 - Matière première la plus utilisée par quête en 1300



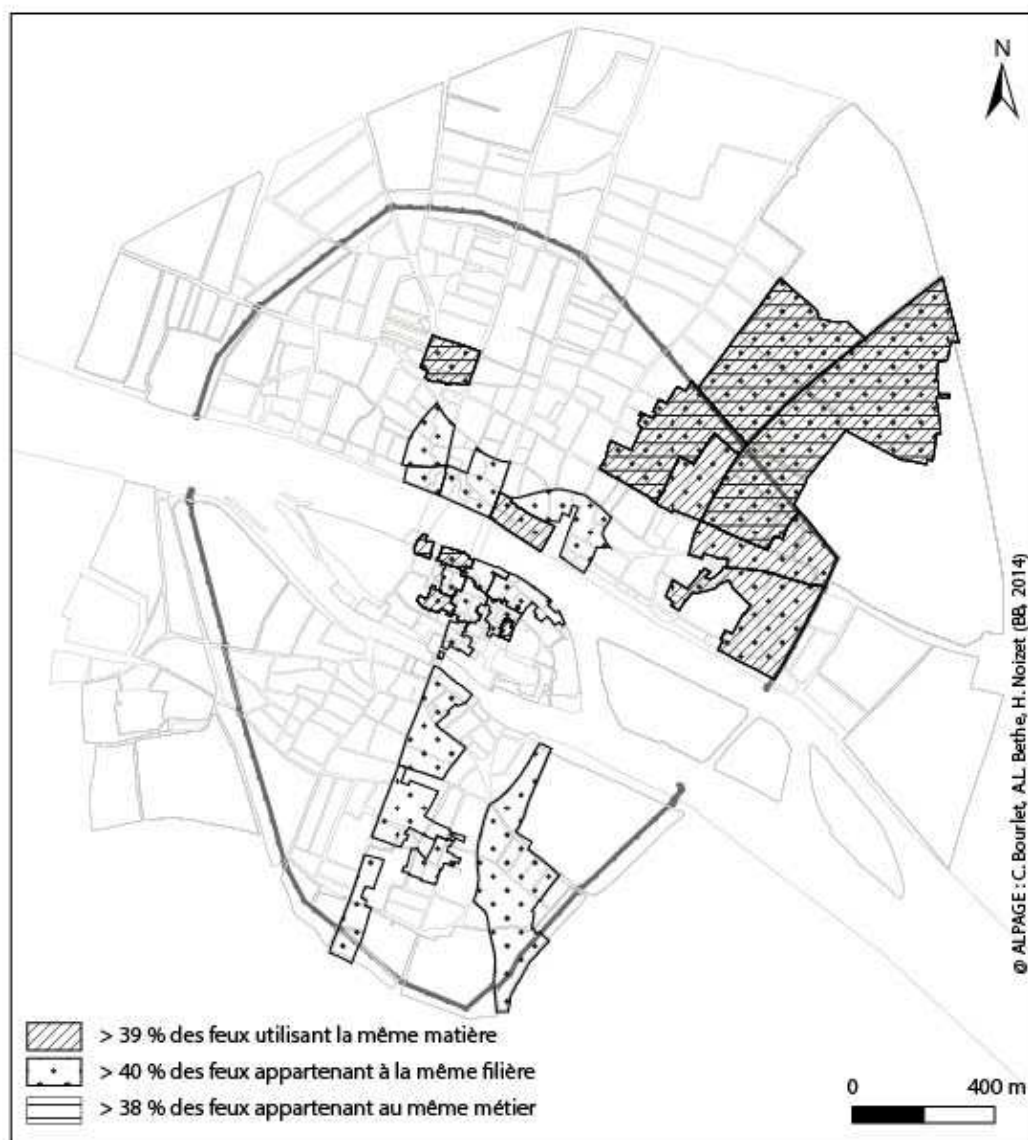
Carte 5 - Filières dominantes par quète en 1300

On peut enfin interroger la répartition spatiale des métiers par filière (**carte 5**). Elle fait nettement apparaître une vaste zone industrielle dans le quart nord-est de la ville consacrée au textile, mais cette catégorie considérée pour elle-même n'est pas la plus pertinente pour définir des zones de faible diversité d'échanges, car elle associe parfois des métiers qui ne sont pas en relation professionnelle étroite même s'ils partagent certaines techniques, ainsi les fèvres et les orfèvres ou les boursiers et les tailleurs, comme on le constate dans l'exemple ci-après.

### Exemple de classement des professions

<b>Profession</b>	Mercier	Boursier	Tailleur	Foulon	Orfèvre	Fèvre
<b>Matière</b>	Soie		Laine		Or	Fer
<b>Filière</b>	Textile				Travail du métal	

La matière travaillée paraît plus pertinente pour rapprocher les professions que la filière. En l'occurrence, le fait de vendre des produits de luxe confère aux orfèvres et aux merciers une parenté sociale et commerciale que les catégories ainsi définies ne font pas apparaître. Mais la filière associe néanmoins souvent des métiers proches, aussi paraît-il prudent de croiser de ces trois classements – profession, matière, filière – pour appréhender la diversité des échanges sociaux induits par l'activité professionnelle. On peut le faire de deux façons. La première consiste à superposer les cartes 3, 4 et 5 pour isoler les espaces de faible diversité économique : à cette aune, on peut considérer que les espaces sur lesquels se recoupent deux des trois critères considérés se distinguent nettement des autres (**carte 6**). Cette première méthode isole un gros bloc formé des quêtes septentrionales et orientales des paroisses Saint-Jean et Saint-Gervais, où dominent les métiers de la laine.



Carte 6 - Superposition des critères de non diversité en 1300

On peut aussi tenter de créer un indice synthétique de diversité des relations sociales en considérant qu'il *faible* lorsque plus de 39 % des chefs de feux d'une quôte travaillent une même matière première (car c'est le critère le plus pertinent de la prévisibilité des relations



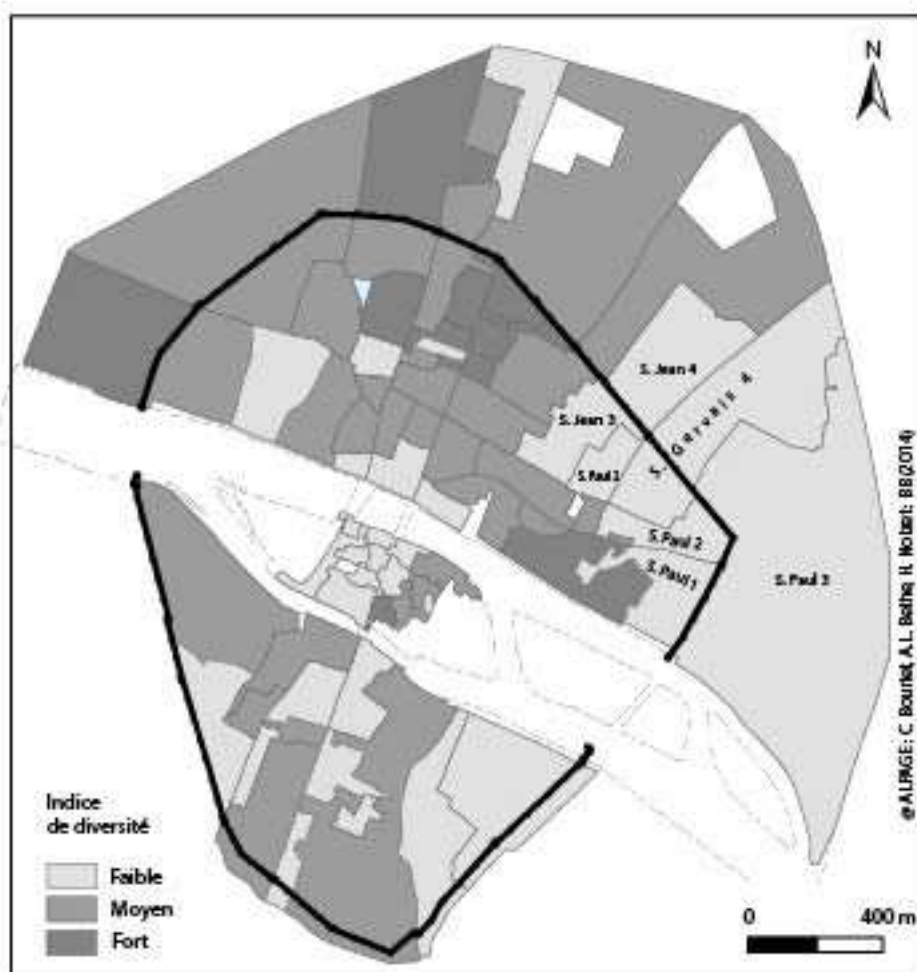
sociales) et qu'il était *fort* lorsque les trois indicateurs sont divergents<sup>38</sup>. Lorsqu'il n'y a que deux indicateurs sur trois de divergents, on a considéré que l'indice de diversité était moyen (**carte 7**). Cette représentation renforce la singularité du quart nord-est de la ville en y associant la 3<sup>e</sup> quête de la paroisse Saint-Paul, marquée par les activités du fleuve : les métiers dominants sont poissonniers et mariniers, la matière dominante le poisson et la filière dominante d'alimentation. En revanche cet indice synthétique de diversité donne un caractère plus urbain à la rive gauche... et aux faubourgs nord-ouest de la ville dont les habitants ont des activités diversifiées et de type urbain : sur les 458 contribuables dont les professions sont identifiables dans la 1<sup>ère</sup> quête de Saint-Martin-des-Champs, on n'en trouve que 4 dont l'activité est de type rurale : 1 vacher, 1 vigneron, 2 courtilliers. Il en est de même pour les faubourgs Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dames-des-Champs, Saint-Marcel et Saint-Médard, non recensés en 1300 : les statistiques telles qu'on peut les établir à partir du rôle de taille de 1296 donnent les mêmes résultats<sup>39</sup>. De même, on ne trouve pas de coïncidence entre métier, filière et matière dominants : les relations professionnelles y semblent marquées du sceau de la diversité. Ces faubourgs semblent donc plus « urbains », sous cet angle, que le quart nord-est de la ville<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Ainsi la 1<sup>ère</sup> quête de Saint-Germain-l'Auxerrois dans laquelle le métier dominant est celui des tisserands, la filière dominante celle de l'alimentation et où il n'y a pas de matière première dominante puisque les métiers de service y sont les plus répandus.

<sup>39</sup> On trouve 1 vacher, 1 laitière, 1 berger sur 57 professions identifiées à Saint-Germain-des-Prés, mais aussi 1 vigneron sur 31 professions identifiées à Saint-Médard et également 1 laboureur sur 17 professions identifiées à Saint-Marcel et enfin 2 vignerons et 2 bergers sur 24 professions identifiées à Notre-Dame-des-Champs.

<sup>40</sup> Il est vrai que la représentation surfacique des quêtes hors les murs de Philippe Auguste est trompeuse dans la mesure où l'urbanisation y est surtout artérielle, mais dans la mesure où notre indice de diversité ne repose pas sur un calcul de surface, cette approximation nous semble un moindre mal puisqu'elle permet de comparer les zones urbanisées de part et d'autre des murs.



Carte 7 - Indice synthétique de diversité en 1300

Croiser densité et diversité permet de faire ressortir deux espaces hétérogènes dans la ville enceinte par le rempart de Philippe Auguste : le quartier du Temple<sup>41</sup> de part et d'autre du rempart sur la rive droite, et toute la rive gauche, qu'il convient de caractériser maintenant. Les autres espaces où les indicateurs de diversité sont faibles, comme autour des Saints-Innocents, dans la Tannerie ou la Pelleterie, sont de petites quêtes très peuplées : leur densité et leur enclavement dans des zones à forte diversité leur donne un caractère résolument urbain.

<sup>41</sup> On l'appellera ainsi par commodité, car le quartier drapier *intra muros* est aussi situé dans la seigneurie du Temple qui s'étend de part et d'autre du rempart.

## Les périphéries *intra muros*

Le quart nord-est de la ville *intra muros* cumule deux facteurs de faible urbanité : d'abord une densité de population comprise entre 25 et 65 feux contribuables à l'hectare alors que l'on a proposé pour seuil de l'urbanité 44 feux (soit 330 habitants à l'hectare) ce qui signifie que la moitié de cette zone est en dessous de ce seuil ; ensuite une forte concentration d'artisans lavant, foulant, parant, tissant et teignant la laine, gage d'une très forte intégration professionnelle et d'une très faible richesse des relations sociales<sup>42</sup>. Le quartier du Temple, bien qu'en partie compris dans le rempart, forme une enclave économique et sociale qui le distingue du centre. Ce quartier industriel déborde au nord du rempart, mais beaucoup moins que ce que la représentation cartographique qu'on en donne laisse penser, car elle prend pour limite le rempart de Charles V qui inclut de vastes espaces vides dans la couture Sainte-Catherine : passée la rue des Quatre-fils, à 200 m à l'extérieur du rempart, l'urbanisation s'arrête.

Le cas de la rive gauche est plus difficile à trancher, car il conjugue de très faibles densités avec un indice de diversité moyen dans la moitié de l'espace enceint. On hésite par ailleurs à qualifier cette région de périphérique, tant la tradition est forte qui en fait une des trois composantes de la ville. Le plan de Truschet et Hoyau le représente d'ailleurs comme une zone aussi urbanisée que la rive droite, tandis que la singularité urbanistique des faubourgs est mieux représentée. On pourrait objecter aussi que le calcul des densités est faussé car il ne prend pas en compte la forte communauté estudiantine qui a donné son identité à cette rive de la ville.

A ces arguments, on peut répondre que le plan de Truschet et Hoyau est précisément porteur de l'idéologie qui identifie la ville avec ses murs et que la densité de l'habitat qu'il représente est peu réaliste, au contraire de celle des faubourgs. Quant au nombre d'étudiants, il est dérisoire au regard du nombre des artisans. Jacques Verger estime qu'en 1283 il y a environ 2 à 3 000 étudiants à la faculté des arts<sup>43</sup> ; Jean Favier propose le même chiffre pour 1400, ce qui le conduit à estimer le nombre de personnes gravitant autour de l'université – en comptant les étudiants et professeurs des autres facultés, ainsi que le petit personnel à leur service – à un maximum de 5 000 personnes<sup>44</sup>. C'est beaucoup pour une université, mais c'est faible au regard de la population artisanale de la rive gauche qui compte 1 460 feux contribuables en 1300, soit peut-être 25 à 30 000 habitants<sup>45</sup>. Inclure les étudiants dans le calcul des densités ne classera donc pas la rive gauche comme une zone dense.

On peut trouver par ailleurs des preuves de cette faible densité dans la répartition des couvents mendiants, la taille des parcelles et la répartition des hôtels aristocratiques. Si la présence de couvents mendiants a pu être retenue comme un indice du caractère urbain d'une cité dans la grande enquête lancée par Jacques Le Goff dans les années 1970<sup>46</sup>, la volonté de ne pas entrer en conflit avec le clergé déjà en place, le souci de prendre en charge les nouveaux migrants et la nécessité de trouver des terrains vastes et bon marché les ont conduits à s'installer à la périphérie des villes. Même si l'historiographie récente tend à nuancer cette proposition, on peut considérer que la localisation des couvents mendiants qui s'installent en

<sup>42</sup> Jacques Lévy observe que les villes industrielles du XXe siècle ont suscité un urbanisme et un mode de vie allant contre l'urbanité, au point qu'on peut assimiler certaines d'entre elles à d'immenses banlieues (Lévy J., *L'espace légitime...*, *op. cit.* : 291).

<sup>43</sup> Verger J., *Culture, enseignement et société*, Rennes, PUR, 1999 : 183.

<sup>44</sup> Favier J., *Paris au XVe siècle*, Paris, Hachette, 1974 : 73.

<sup>45</sup> Les feux contribuables représentent probablement un quart de la population bourgeoise, et on estime généralement qu'un feu bourgeois se compose de 4 à 5 personnes.

<sup>46</sup> Le Goff J., « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 2, 1968. pp. 335-352.

ville dans les années 1230 est un bon indicateur de la périphérie urbaine<sup>47</sup>. Cette hypothèse se vérifie pour Paris, puisque les ordres mendiants qui s'installent à Paris élisent volontiers domicile sur la rive gauche, que ce soit en première ou en seconde installation (et lorsqu'ils s'installent rive droite, c'est toujours hors les murs) : les Franciscains, les Augustins et les Carmes migrent sur la rive gauche *intra muros* après une première installation hors les murs – ces derniers précisant qu'ils se déplacent pour se rapprocher des écoles, ce qui est un indice de plus de l'obstacle que représente la Seine<sup>48</sup>.

Si l'historiographie souligne souvent que cette localisation est motivée par des choix intellectuels<sup>49</sup>, il n'empêche qu'ils n'ont été possibles que parce que la rive des écoliers était de faible densité : la surface occupée par les couvents mendiants, telle qu'on peut l'appréhender sur le plan de Verniquet au XVIIIe siècle, est en effet considérable, et comparable à celle des hôtels de la grande aristocratie vers 1400<sup>50</sup> :

Couvents	m <sup>2</sup>	Hôtels	m <sup>2</sup>
Cordeliers	18 700	Roi	28 000
Dominicains	11 600	Princes	11 700
Augustins	9 800		
Carmes	5 300	Evêques	4 700
		Nobles	3 500

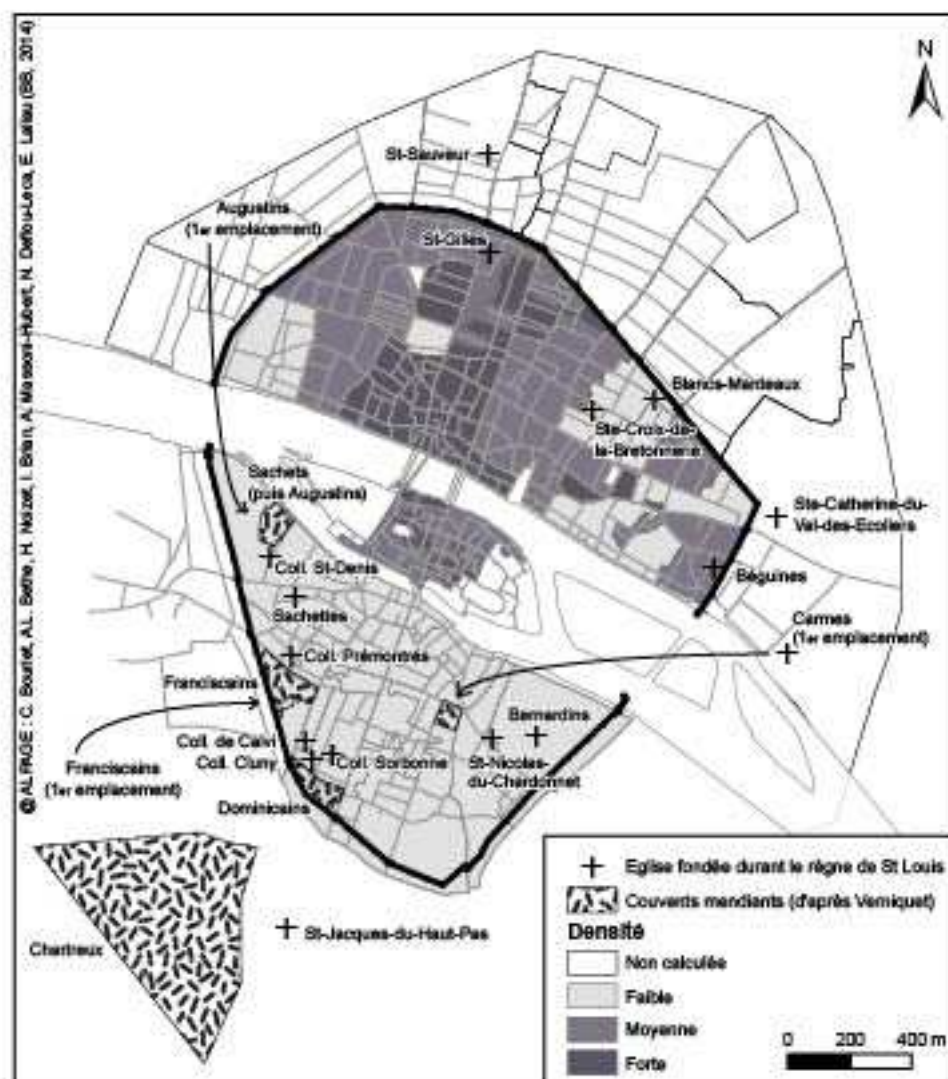
On se convaincra que la nécessité de trouver de vastes terrains à prix abordables, donc de s'installer dans des zones de faible densité, est la principale contrainte qui s'impose aux communautés ecclésiastiques qui s'installent dans la ville au XIIIe siècle en observant la carte de l'implantation de *tous* les établissements religieux sous le règne de saint Louis (1229-1270), extraite de la couche sur les églises établie par Etienne Lallau à partir des données d'Hélène Noizet, Isabelle Brian, Anne Massoni-Hubert et Noëlle Deflou-Leca (**carte 8**). Il s'agit donc d'établissements qui s'installent dans Paris alors que la ville a *déjà* atteint sa maturité démographique. Or sur les 21 établissements fondés, 10 sont situés rive gauche *intra muros*, 4 rive droite *intra muros* dans des zones de faible densité ou, lorsque la densité est moyenne comme pour Saint-Gilles et les Béguines, près du rempart dans une zone traditionnellement moins dense que la représentation surfacique par quête ne permet pas d'apercevoir.

<sup>47</sup> Pousthomis-Dalle Nelly, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », *Cahiers de Fanjeaux. Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe siècle)*, 44, 2009 : 234-235 et Guyonnet F., « Les ordres mendiants dans le sud-est de la France (XIIIe-début XVIe siècle). Essai de synthèse sur la topographie et l'architecture des couvents (Comtat Venaissin, Provence, Languedoc oriental) », *Ibid.* : 290-292. On peut regretter cependant avec Cécile Caby que les questions de topographie urbaine des couvents mendiants n'aient pas donné lieu à une grosse production cartographique, ni à une analyse du tissu urbain, en dépit des questionnaires des grandes enquêtes lancées en France et en Italie sur ce sujet depuis 30 ans qui y invitaient (Caby C., « Les implantations urbaines des ordres religieux dans l'Italie médiévale. Bilan et propositions de recherche », *Rivista di Storia e Letteratura religiosa*, 1999 : 155-156).

<sup>48</sup> Bove B., Le Maresquier Y.H., Bourlet C., Descamps B., Bouhaïk-Gironès M., « Du proche au lointain... », *op. cit.* : 8.

<sup>49</sup> Bériou N., « Introduction », *Cahiers de Fanjeaux. Moines et religieux...*, *op. cit.* : 14.

<sup>50</sup> Bove B., « Typologie spatiale des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400) », in Noizet H., Bove B., Costa L. (dir.), *Paris...*, *op. cit.* : 257-279.

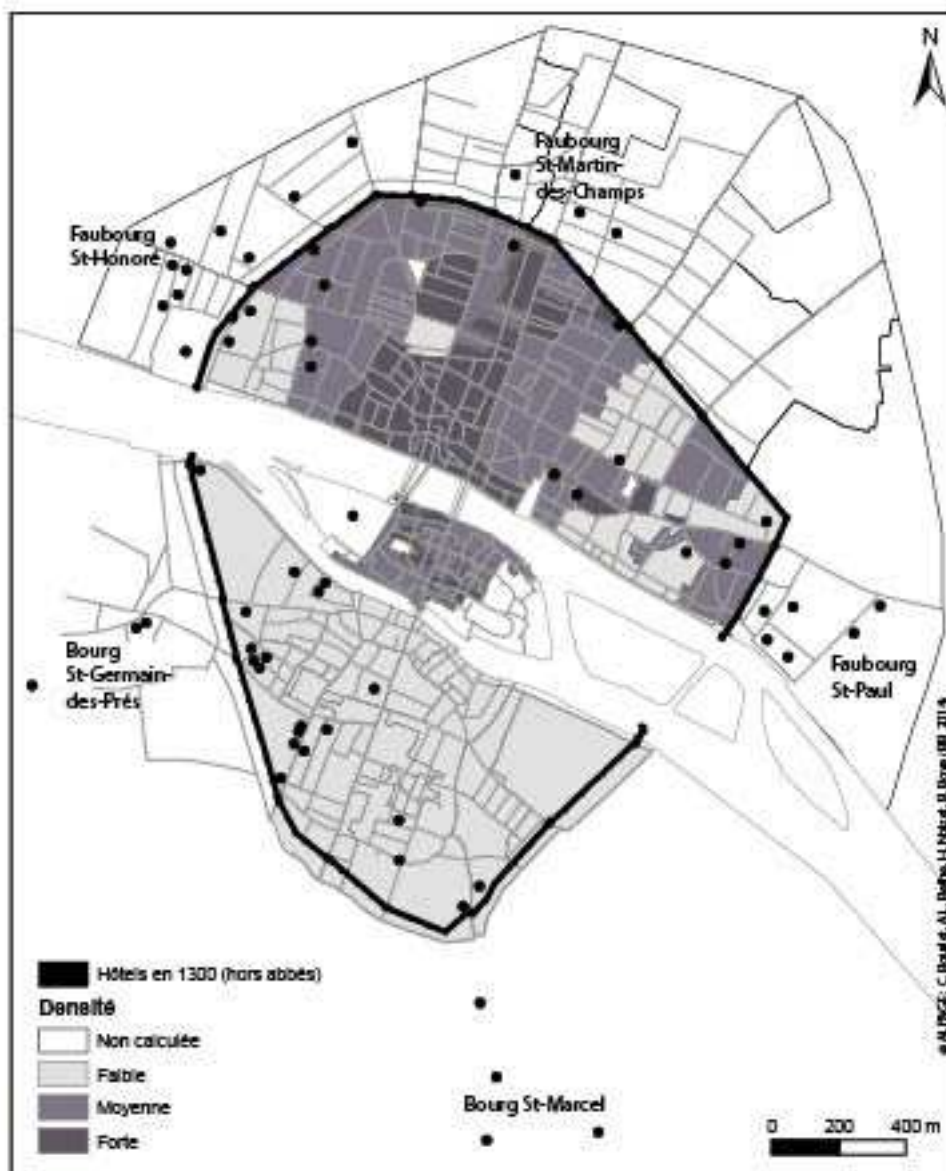


Carte 8 - Localisation des églises fondées au XIIIe siècle

Un dernier indice vient conforter l'idée que la rive gauche est une périphérie, c'est la répartition des hôtels aristocratiques dans la ville en 1300 telle que la révèle la localisation des concierges taxés dans le rôle de taille (**carte 9**). Sur 64 hôtels de nobles et d'évêques recensés<sup>51</sup>, un seul se trouve dans une zone de forte densité, 10 dans des zones de densité moyenne et le reste dans des zones de faible densité ou hors du rempart. Ces exceptions s'expliquent par l'hétérogénéité typologique des hôtels, dont certains sont très vastes et d'autres ne sont que de grosses maisons bourgeoises. Comme pour les églises, on note une forte attraction sur la rive gauche *intra muros* qui rassemble 11 hôtels d'évêques et 9 de

<sup>51</sup> On a exclu ici les hôtels des abbés qui sont, pour la plupart à cette époque, des granges urbaines (*Ibid.* : 269).

nobles. La présence de 13 hôtels de l'aristocratie laïque rive gauche (9 *intra muros* et 4 *extra muros*) ne s'expliquant ni par l'attraction des écoles, ni par la proximité avec une demeure royale, force est de constater que c'est l'absence de pression foncière qui les a attirés. Sur la rive droite, leur localisation privilégie nettement la proximité du rempart ou les faubourgs.



**Carte 9 - Répartition des hôtels aristocratiques en 1300**

Ces indices viennent corroborer l'exactitude des calculs de densité établis par Caroline Bourlet et permettent de caractériser la rive gauche comme une périphérie, alors pourtant qu'elle est en deçà du rempart et fait partie de la ville (donc du centre) sur le plan politique et social. Cela peut paraître paradoxal au regard de l'ancienneté de l'occupation de cette zone,

mais le phénomène n'est pas rare en histoire urbaine : c'est le propre des *fringe belts* ou ceintures limitrophes identifiées par Herbert Louis et M.R.G. Conzen pour les villes anglaises au XVIIIe-XXe siècle<sup>52</sup>. Il constate que lorsque la croissance urbaine ralentit, se forme alors un tissu spécifique aux marges de la ville, caractérisé par de grandes parcelles et un coût foncier peu élevé. Ce contexte foncier particulier suscite un usage extensif de l'espace et attire des activités qui ont besoin d'espace : casernes, industries, gares, etc. Lorsque la croissance urbaine repart, ces activités contribuent à fossiliser le parcellaire et à former un anneau de faible densité au-delà duquel un tissu urbain classique avec des parcelles petites et nombreuses se forme. La *fringe belt* se trouve alors durablement fossilisée dans la morphologie de la ville. Certes, la rive gauche ne forme pas un anneau, mais c'est parce que notre étonnement nous conduit à isoler cette partie de la périphérie du Paris médiéval du fait de sa position en deçà des murs : en réalité, le noyau central est bien entouré d'une ceinture périphérique qui fait tampon avec les espaces ruraux, même si notre analyse fondée sur des critères socio-économiques et politiques, et pas seulement morphologiques.

#### Application des caractéristiques de la *fringe belt* à la rive gauche<sup>53</sup>

1. Arrivants tardifs	Oui : écoliers, hôtels et couvents
2. Occupations consommatrices d'espace	Oui : hôtels et couvents
3. Faible densité	Oui : cf carte 2
4. Parcelles plus vastes	Oui : cf carte 10

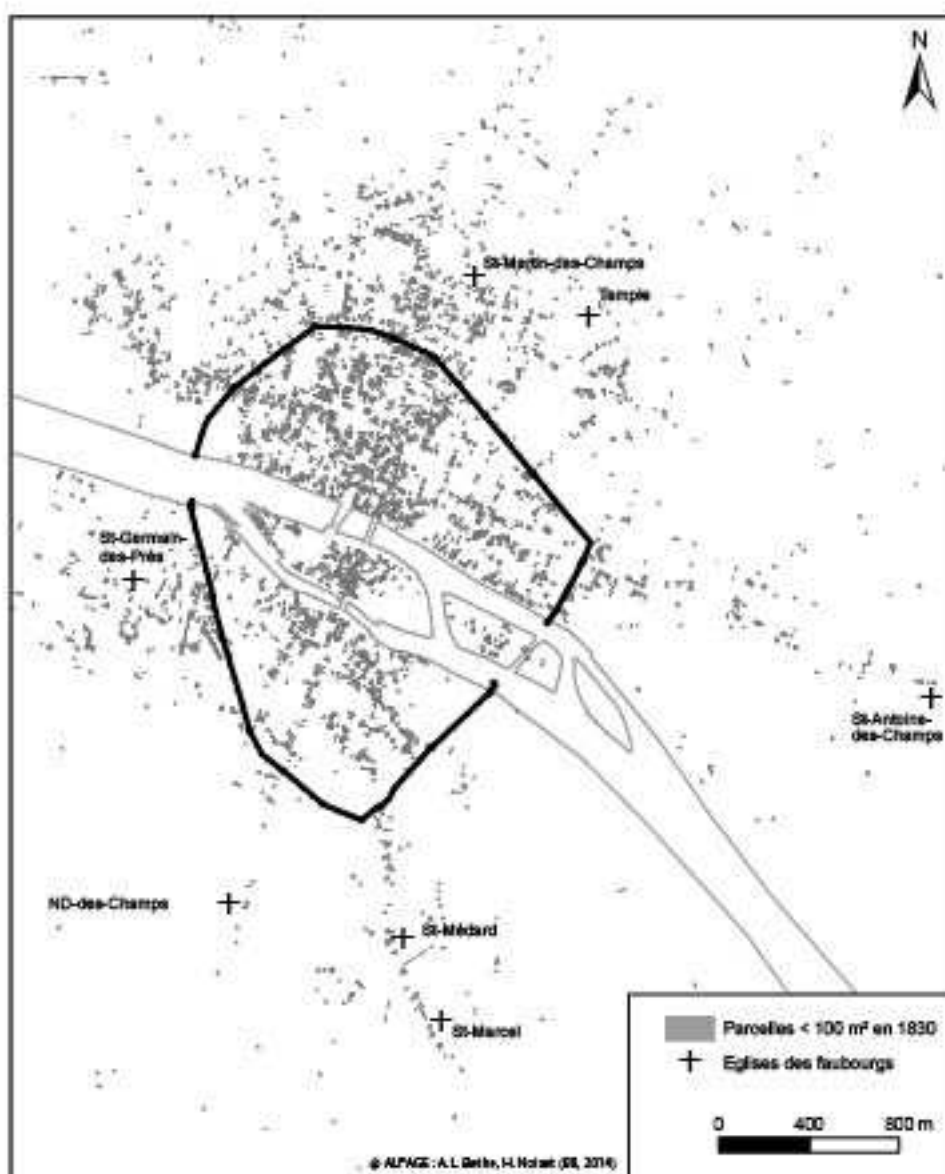
On ne connaît pas la taille des parcelles médiévales, mais le propre des *fringe belts* étant d'être fossilisée dans la forme urbaine, on peut tenter de l'apercevoir dans le parcellaire du début du XIXe siècle, avant que la révolution industrielle et les grands travaux d'Haussmann ne bouleversent la ville. Hélène Noizet a ainsi pu établir à partir de l'étude morphologique du plan Vasserot que le nombre de parcelles sur la rive droite était 2,5 fois plus élevé que celui de la rive gauche et que la superficie moyenne des parcelles rive droite était de 900 m<sup>2</sup>, tandis qu'elle était de 1 300 m<sup>2</sup> sur la rive gauche<sup>54</sup>. Dans son étude du parcellaire du quartier des Halles, Françoise Boudon note que le parcellaire préindustriel se caractérise par sa faible surface, 50 à 100 m<sup>2</sup> en moyenne<sup>55</sup>. On peut à partir de là faire l'hypothèse qu'une sélection des parcelles de moins de 100 m<sup>2</sup> dans le parcellaire Vasserot isole les propriétés hérités de la première croissance de la ville, au XIIe-XIIIe siècle (**carte 10**). Cette approche confirme en tout point la carte proposée par Caroline Bourlet, avec des faibles densités sur la rive gauche et dans le quart nord-est de la ville de Philippe Auguste. Elle apporte aussi un enseignement sur la réalité de l'urbanisation des faubourgs.

<sup>52</sup> Herbert Louis est le premier (1936) à avoir identifié des anneaux périphériques à la morphologie plus aérée autour de Berlin comme autant de traces fossiles d'un ralentissement de la croissance urbaine au cours de l'époque moderne. Son collègue M.R.G. Conzen a développé le concept de *fringe belt* sur des petites villes anglaises comme Alnwick dans les années 1960 (Conzen M.R.G., *Alnwick, Northumberland. A study in town-plan analysis*, The Institute of British Geographers, Publication n° 27, London, 1960. Sur la place de M.R.G. Conzen dans la science géographique, voir l'introduction de J.W.R. Whitehand dans Conzen M.R.G., *The urban Landscape : Historical Development and Management. Papers by M.R.G. Conzen edited by J.W.R. Whitehand*, Special publication n°13, London, The Institute of British Geographers, 1981 : 11-15. Sur la théorisation de la *fringe belt* par Conzen, voir *ibid.* : 46-50). Le concept commence à être employé par les géographes français depuis les années 2000 (Ducom E., *Le modèle des ceintures limitrophes (Fringe Belts) : une application aux villes françaises, thèse de géographie*, Rennes II, 2005 : 56-91 et récemment Chouquer G., *L'analyse morphologique urbaine. L'exemple de Beja*, Coimbra, 2012 : 31, 66, 101).

<sup>53</sup> D'après Conzen M.R.G., *The urban Landscape ...*, *op. cit.* : 25-54.

<sup>54</sup> Noizet H., « Analyses morphologiques du parcellaire ancien de Paris », in Noizet H., Bove B., Costa L. (dir.), *Paris...*, *op. cit.* : 209.

<sup>55</sup> Boudon F. et alii, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977 : 75 et suiv.



10 - Trace fossile de l'essor urbain médiéval dans le parcellaire du début du XIXe siècle

## Les périphéries hors les murs

On a constaté plus haut que les activités économiques étaient également diverses et de type urbain dans les bourgs Saint-Martin-des-Champs, Saint-Marcel et Saint-Germain-des-Prés – ainsi que sur l'axe menant à Notre-Dame-des-Champs (**carte 7**)<sup>56</sup>. Sur le plan des densités en revanche, la carte 10 révèle une urbanisation différenciée des faubourgs. Un premier type d'urbanisation affecte une forme en doigts de main à partir du centre, le long des

<sup>56</sup> Cet axe est recensé dans la paroisse Saint-Germain-des-Prés mais les collecteurs de la taille de 1296 signalant leur trajet, on peut isoler les contribuables concernés.



grands axes de circulation : rue Saint-Médard et rue Saint-Jacques sur la rive gauche, rue du Temple, rue Barbette, rue Saint-Antoine sur la rive droite. Cette urbanisation artérielle s'oppose à une urbanisation plus compacte à Saint-Germain-des-Prés et Saint-Martin-des-Champs.

On ne s'en étonne pas vu l'ancienneté de ces bourgs, qui ne sont pas des extensions de Paris, mais on notera en revanche que l'antique bourg Saint-Marcel n'a pas cette relative compacité, car il y a peu de petites parcelles le long des voies de circulation secondaires<sup>57</sup>. Si la petite taille des parcelles révèle une occupation urbaine ancienne, on peut donc penser qu'elle était moins dense à Saint-Marcel que dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés. A l'inverse, l'urbanisation autour de la rue Saint-Honoré déborde la linéarité de l'axe de circulation, mais ne s'explique pas par l'existence d'un noyau ancien : il s'agit donc bien d'une extension du tissu urbain parisien qui se densifie à cet endroit sous l'effet du dynamisme économique de la rive droite. Il n'y a donc pas dans les faubourgs de relation entre ancienneté du centre et forme urbaine.

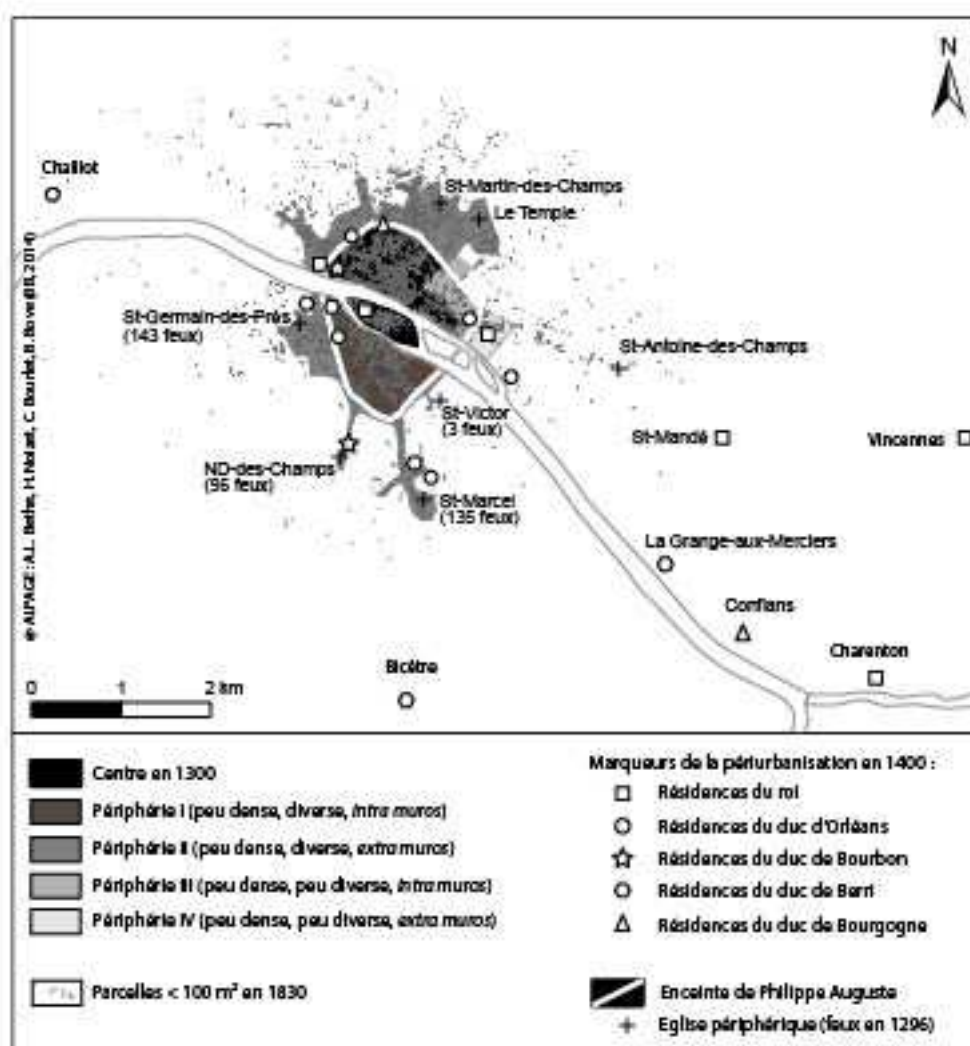
Les faubourgs appartiennent cependant bien au monde urbain, par leurs activités économiques et par la continuité du tissu urbain, mais certains ne sont que des prolongations artérielles de Paris avec une très faible densité, tandis que ceux qui présentent une certaine compacité sont probablement plus denses, donc plus urbains, que les précédents.

## Essai de typologie des périphéries de Paris

Si l'on synthétise les indices d'urbanité disponibles – rempart, densité de feux, densité du parcellaire, réseau viaire, diversité des activités selon différents critères évoqués plus haut – on peut identifier le centre et ses périphéries en 1300 (**carte 11**). Le centre se caractérise par des densités de population moyennes ou fortes, une nette diversité des activités économiques ainsi que la présence des principaux lieux de pouvoir (qui font qu'on inclut dans le centre les espaces de faible densité que sont le Palais et le quartier épiscopal). Ce centre est nettement décalé vers le nord-ouest par rapport à l'île de la Cité. Enfin, il ne couvre qu'une grosse moitié de l'espace enclos par Philippe Auguste.

---

<sup>57</sup> Selon Jacques Hillairet « au XIV<sup>e</sup> siècle, tout l'intérieur du quadrilatère compris entre les rues Lacépède et Mouffetard, la Bièvre et la rue Geoffroy-Saint-Hilaire ne comportait que deux rues : la rue d'Orléans-Saint-Marcel (Daubenton), parallèle à la rivière, et la rue Mouffetard, perpendiculaire à celle-ci » (*Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Editions de Minuit, 1961, II : 163).



### 11 - Les périphéries de Paris au XIV<sup>e</sup> siècle

À ce centre s'articulent différentes périphéries. La plus urbaine (type I) est la rive gauche *intra muros* qui se caractérise par de faibles ou très faibles densités de population, la présence de nombreux jardins, d'un habitat probablement moins serré ou moins haut, mais dont les activités sont très diverses – elles le sont d'autant plus que la présence des écoles ajoute de la diversité à l'indice établi à partir des rôles de tailles qui ne recensent que des

artisans. La protection du rempart achève de donner une identité urbaine à cet espace singulier.

La question de la hiérarchie des périphéries de type II et III est plus complexe car elle oppose des critères idéels et des critères matériels, ce qui oblige à choisir entre les représentations et le mode de vie. Si on suit jusqu'au bout la logique qui nous a guidé jusqu'ici, on doit admettre que les faubourgs *extra muros* sont plus urbains que le quart nord-est de la ville largement compris dans l'enceinte de Philippe Auguste ! Les densités sont aussi faibles dans les deux types, mais la diversité des activités est grande et celles-ci sont liées à la ville dans les faubourgs en question, tandis qu'elle est exceptionnellement pauvre dans le quartier du Temple qui est exclusivement dévolu à l'activité drapière. La proposition est un peu provocatrice, mais elle a le mérite d'égratigner notre perception idéelle de la ville, héritée de la tradition.

Il n'y a pas d'hésitation en revanche sur la place marginale du type IV, zone peu dense aux activités peu diverses, qui plus est hors du rempart, qui correspond au quartier Saint-Paul peuplé de pêcheurs et de bateliers. Plus qu'un quartier, c'est un village.

Au-delà de ces bourgs et faubourgs bien identifiés est-ce la campagne ? Le semi de parcelles fossiles de moins de 100 m<sup>2</sup> en 1830 à proximité de la ville laisse penser que non. C'est une marge urbaine difficile à caractériser, « une zone tampon au sein de laquelle se répartissent de multiples petits hameaux qui contribuent à déterminer l'espace dépendant directement de Paris »<sup>58</sup>, comme le faubourg Saint-Antoine, qui est constitué de chapelets de maisons qui s'égrainent sur le chemin de l'abbaye. Cet espace sans identité à la frontière exacte entre ville et campagne : les rôles de taille de 1292-1313 ne le signalent pas, mais les petites parcelles dans cette zone dessinent l'axe de circulation qui mène à Saint-Antoine (**carte 11**). C'est là que résident bien des laboureurs en lien avec la ville, que ce soit pour y trouver refuge ou pour y vendre leur production.

Reste enfin une dernière périphérie que révèle le mode de vie princier, sans continuité avec le tissu urbain du centre, mais qui est bien rattachée à la vie urbaine. On constate en effet que la plupart des princes possèdent plusieurs résidences, avec souvent un couple maison de ville / maison des champs. Le phénomène est probablement ancien, mais n'est clairement perceptible que lorsque les sources deviennent abondantes et la présence princière dans la capitale plus systématique, soit autour de 1400. Si l'on s'en tient aux propriétés du roi Charles VI – le plus souvent héritées de son père – et celles de son frère Louis d'Orléans et de ses oncles Jean de Berri, Louis de Bourbon et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, on constate qu'elles se situent à moins de 7 km de l'île de la Cité. L'étude des déplacements de Philippe le Hardi montre qu'il couche volontiers dans sa résidence champêtre de Conflans tout en étant à la cour la journée<sup>59</sup>. On trouve des indices de ce mode de vie dans l'itinéraire de Philippe VI de Valois (1328-1350) dans lequel de nombreux actes sont établis le même jour à Paris et à Vincennes, signe qu'il se trouvait dans ces deux endroits le même jour<sup>60</sup>. On notera que ce rayon de 7 km est à peu près celui de la banlieue de Paris, c'est-à-dire à la fois

<sup>58</sup> Gurvil C., *Les paysans de Paris du milieu du XVe au début du XVIIe siècle*, Paris, Champion, 2010 : 54.

<sup>59</sup> 29 % des gîtes du duc de Bourgogne à Conflans ne sont pas précédés d'un souper, ce qui signifie qu'il mange ailleurs mais vient dormir à Conflans. À l'inverse, le duc dîne et soupe à Vincennes proportionnellement plus souvent qu'il n'y dort, preuve qu'il se déplace dans un autre endroit pour le coucher. Fait significatif de la complémentarité de ces demeures, la résidence de Conflans a été acquise par Robert II en 1270 *en même temps* que l'hôtel d'Artois à Paris (Paravicini W., Schnerb B., *Paris capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2007 : 50, 69, 71).

<sup>60</sup> On recense 34 actes datés du même jour mais établis dans ces deux endroits (Viard J., « Itinéraire de Philippe VI de Valois », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 74, 1913 : 74-128, 525-619). Il est vrai que certains actes datés de Paris ont pu être établis par le Parlement ou la Chambre des comptes, mais on note dans le même itinéraires 30 autres actes datés du même jour pour des lieux franciliens autres que Paris, preuve cette fois d'une micro-mobilité en Île de France.

l'espace dans la juridiction de la ville et « l'entour Paris », le jardin nourricier de la cité<sup>61</sup>. Ce que l'on observe pour les princes est valable aussi pour les bourgeois aisés, dont les propriétés se concentrent dans un rayon de 10 km autour de la capitale<sup>62</sup>. Ce rayon de 7 à 10 km correspond manifestement à une nécessité pratique, car on le retrouve pour de nombreuses villes, de tailles pourtant très variables<sup>63</sup>. Quoiqu'il en soit, ces résidences champêtres de princes provinciaux ou de bourgeois de Paris ne prennent sens que parce qu'elles sont associées à une résidence urbaine. Elles sont la projection rurale d'un habitat urbain, et répondent exactement à la définition contemporaine de la périurbanisation.

## Conclusion

On espère, au terme de cette essai d'adaptation de la théorie géographique contemporaine à la ville médiévale, avoir fait la démonstration de sa pertinence et, par voie de conséquence, de la proximité épistémologique des organismes urbains à travers les âges. Pour l'histoire urbaine médiévale elle permet, en tout cas, de fonder l'hypothèse qu'il y a des périphéries de la ville *intra muros* et que les faubourgs au-delà du rempart peuvent avoir des caractéristiques plus urbaines que certaines parties closes de la ville. Pour la géographie contemporaine, cette étude permettra peut-être de donner un peu de chair et de complexité à « la ville d'Ancien Régime » ou « la ville préindustrielle » qui est souvent un idéal type un peu abstrait, supposé simple, homogène et bien structuré et qui sert de contre-exemple dans l'analyse des cités actuelles. Si l'échelle est plus réduite, la ville médiévale n'est probablement pas moins complexe que la ville contemporaine.

## Cartes jointes

1. Les limites de Paris (IIIe-XXe siècle)
2. Densités de population en 1300
3. Métiers dominants par quête en 1300
4. Matière première la plus utilisée par quête en 1300
5. Filières dominantes par quête en 1300
6. Superposition des critères de non diversité en 1300
7. Indice synthétique de diversité en 1300
8. Localisation des églises fondées au XIIIe siècle
9. Répartition des hôtels aristocratiques en 1300
10. Trace fossile de l'essor urbain médiéval dans le parcellaire du début du XIXe siècle
11. Les périphéries de Paris au XIVe siècle

---

<sup>61</sup> La banlieue de Paris fait officiellement 1 lieue (4,4 km), en réalité les localités qui en font partie se situent à l'intérieur d'un périmètre de 2 lieues. Ce périmètre est aussi celui des courtilliers qui approvisionnent la ville en fruits et légumes. La maisonnée du roi réquisitionne en revanche des denrées pour nourrir l'hôtel jusque dans un rayon de 16 km, ce qui est logique car le point de référence n'est plus forcément Paris mais inclut les résidences périurbaines (Bourlet C., « Paris et ses banlieues... », p. 12-14, 25-29).

<sup>62</sup> Bove B., *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, CTHS, 2004 : 159.

<sup>63</sup> Alain Saint-Denis a établi que l'essentiel du patrimoine des notables se situait dans un rayon de moins de 10 km pour une ville de 9 000 habitants (*Apogée d'une cité. Laon et le Laonnois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994 : 209, 214, 223, 234, 514). A Metz la plupart des propriétés bourgeoises se trouvent dans un rayon d'une lieue (7 km) autour de la ville qui comporte 30 000 habitants (Schneider J., *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Nancy, G. Thomas, 1950 : 374 et suiv.).